

CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Martine PARE, 1^{ère} adjointe.

Date de convocation : 4 septembre 2017

PRÉSENTS : PARE Martine, LE GOFF Claude., LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, LE HUEC Marie-Aimée, JAFFRE Claude, PONGERARD Marie-France, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLE Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan.

Absents représentés :

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Christine LE BRAS

Lionel TIBULLE a donné pouvoir à Martine PARE

Absents excusés : LE LEUCH Jean-Luc et DENONFOUX Karine

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

D_11_09_2017_1

Construction d'une nouvelle Station d'épuration – demande de subventions

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rappelle l'obligation faite à la commune de Merlevenez de construire une nouvelle station d'épuration pour se mettre aux normes exigées par la Préfecture.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, présente le projet de la nouvelle station d'épuration qui sera construite à Merlevenez mais recevra et traitera les effluents de la commune de Ste Hélène. Le financement commun de cet investissement impliquera une capacité plus importante (3 000 Eq habitant pour Merlevenez et 1 400 Eq habitat pour Ste Hélène) d'où un traitement plus poussé de l'azote, du phosphore et de la bactériologie.

Les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés au cabinet ARTELIA. Le système retenu est celui des boues activées.

Les travaux sont estimés à 1 835 000 € ht.

La commune de Merlevenez financera 68% des travaux et celle de Sainte Hélène 32%, déduction faite des subventions.

La commune de Merlevenez aura la maîtrise d'ouvrage.

La commune de Sainte Hélène supportera seule le coût des travaux du transfert de ses effluents jusqu'à la canalisation commune qui les acheminera ensuite jusqu'à la station.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au mois de mars 2018 pour une durée de 10 mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte les travaux ci-dessus présentés
- Sollicite une subvention auprès de : l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et la Région.

D_11_09_2017_2

Construction d'une nouvelle station d'épuration : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, signé le 26 novembre 2013 avec le bureau d'études ARTELIA.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, présente l'avenant n° 1 correspondant :

- au montage du dossier « loi sur l'eau » 2 400
 - à des réunions supplémentaires compte-tenu de l'évolution de ce dossier 8 750
- Total.....11 150 ht

Marché initial : 78 725
 Avenant n° 1 : 11 150
 Nouveau marché : **89 875 ht**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

D_11_09_2017_3

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT 2016 :

SERVICE PUBLIC DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2016

Les dispositions de l'article 73 de la loi 95-01 du 9 février 1995, relative au renforcement de la protection et de l'environnement, prévoient que chaque Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de chacun de ses rapports ainsi que de la synthèse, délibère et les adopte tels que présentés, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Service assainissement exploité par la commune de MERLEVENEZ

1 - CONTEXTE

Le service assainissement est exploité par la commune de Merlevenez, en service autonome.

L'entretien de la station d'épuration est confié à la SAUR.

La commune se charge de l'entretien des réseaux, de la mise en service des branchements de la facturation.

Elle supporte en outre le renouvellement du génie-civil.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

STATION LAGUNAGE						
raccord E.H.	CAPACITE		TYPE	Nbre D'abonnés eau	Nbre D'abonnés Asst	% de
	DBO5/J	M3/J				
1900	114 Kg	375	lagunage naturel	1430	949	66,36 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

Le prix par m3 est coté chaque année par le Conseil municipal qui appliqué à la quantité d'eau consommée donne le montant facturé.

A - Modalités de tarification :

Les différents types d'usagers raccordés au réseau sont les usagers domestiques.

Tarifs et facture d'assainissement pour 120 m3 (voir tableau plus loin).

B - Autres Indicateurs Financiers :

Outre la redevance d'assainissement, les recettes liées à l'exploitation résultant du prix de l'assainissement ne concernent que la taxe de raccordement : 6 162,42 €.

Capital restant dû 1^{er} janvier 2015 : 4 411,62 €
L'annuité de la dette est de : 4 571,12€

Travaux exécutés en 2014

Pompe de relevage (route de Port-Louis)	22 367,39
Extension réseau Fontaine Maria/impasse du puits	17 169,22
Nouvelle STEP	<u>17 646,83</u>
	57 183,44 € ttc

Travaux exécutés en 2015

Extension réseau Fontaine Maria/impasse du puits	38 748,21
Nouvelle STEP (études)	25 068,62
Réhabilitation des canalisations EU (honoraires)	17 389,50
Réhabilitation rue de la mairie	<u>2 795,06</u>
	84 001,39 € ttc

Tarifs assainissement et évolution :

	2014		2015	
	Prix unitaire	120 m3	Prix unitaire	120 m3
Redevance	1,67	200,40	1,70	204,00
Agence de l'eau	0,19	22,80	0,19	22,80
		223,20		226,80

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le syndicat de l'eau du Morbihan (eau Morbihan) a engagé en 2015, les travaux suivants en € ht :

- Production : 3 018 222 (dont la remise en service de la station, des piézomètres et l'étude hydrogéologique et de l'aquifère de Pont-Mouton à Plouhinec).
- Transport : 21 237

Volumes d'eau vendus sur les communes de la CCBBO :

2014 : 846 313 m3
2015 : 881 391m3
Soit : + 4,14 %

Service Public Eau et Assainissement Prix global de l'Eau et de l'Assainissement

PRIX TTC pour 120 m³

	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL
2014	306,58	223,20	529,78
2015	311,44	226,80	538,24

D_11_09_2017_4

DECLASSEMENT :

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rappelle :

- la procédure du bien sans maître qui avait permis la réalisation d'un cheminement piéton destiné aux enfants des écoles pour qu'ils puissent cheminer en toute sécurité.
- l'engagement de la commune par délibération en date du 16 mars 2016 de céder au profit de M. et Mme LE ROUX, propriétaires voisins, les parcelles C1562 et C 1564 respectivement d'une contenance de 154 et 77 m².

Or, la parcelle C 1564 est classée dans le domaine public. Il faut la déclasser et la mettre dans le domaine privé de la commune pour que l'aliénation soit possible.

Considérant que ladite parcelle ne remet pas en cause la desserte publique, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de la déclasser du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

L'aliénation de la parcelle C 1564 sera soumise à enquête publique. Le conseil municipal sera à nouveau invité à se prononcer avant l'aliénation définitive, au vu des conclusions du commissaire-enquêteur.

D_11_09_2017_5

Demande d'acquisition et de cession

Dans un souci de cohérence des limites de la voie communale n°29 qui traverse le village du Resto, Philippe LE LEVE demande :

- à acquérir 3 excédents qui bordent la voie communale n°29
- à céder 62 m² de sa propriété cadastrée ZD 66 qui borde la voie communale n°29 au profit de la commune

L'acquisition totalise 153m² et la cession 62m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant que la demande d'acquisition de 3 excédents ne remet pas en cause la desserte publique, décide :

- de les déclasser du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la commune
- de les soumettre à enquête publique avant l'aliénation définitive
- accepte la cession de 62m² qui seront intégrés dans le domaine public, après enquête publique
- fixe à 1,50€/m², déduction faite de la cession, soit : $(153-62) \times 1,50\text{€} = 136,50\text{€}$.

Le conseil municipal sera invité, à nouveau, à se prononcer sur l'aliénation définitive au vu des conclusions du commissaire-enquêteur.

D_11_09_2017_6

ALIENATIONS – ENQUETE PUBLIQUE

M. le Maire rappelle les différents dossiers en cours d'instruction concernant des demandes d'acquisition d'excédents de chemins faites par :

- Patrice LE PADELLEC, à Lézevarc'h, pour 70 m² environ

- Philippe JOUVELLIER et Anne HRYHOROWICZ, à Kergatorn, pour 200m² environ
- Jean-Michel DANIGO, à Lézevarc'h, pour 3m² environ
- Philippe LE LEVE, au Resto, pour 153m² environ
- M. et Mme LE ROUX, rue du cerf pour 77m² environ

Ils seront soumis à enquête publique qui se déroulera prochainement. Les dates seront arrêtées en concertation avec Mme Camille HANROT-LORE, la commissaire-enquêteur.

D_11_09_2017_7

Aménagement rue Germaine TILLON :

Les travaux de la rue Germaine TILLON sont évalués à 80 000€ ht. M. le Maire présente la convention de maîtrise d'œuvre établie par le cabinet HUIBAN. Elle s'élève à 4 900€ ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cette proposition.

D_11_09_2017_8

Aménagement de la mairie - marchés

Il a été fait appel à

- un architecte d'intérieur pour les travaux d'aménagement internes de la mairie, évalués à 280 000€ ht.
- un architecte DPLG pour les créations d'ouverture de toit et la rénovation totale de la verrière, travaux évalués à 57 500 € ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de lancer deux marchés distincts correspondant à chacune des missions.

D_11_09_2017_9

Aménagement de la mairie – honoraires pour la rénovation de la verrière

La rénovation de la verrière a été confiée à Yohann LORAND, architecte DPLG. M. le Maire présente la proposition d'honoraires qui s'élève à : 9 200 € ht. Elle comprend : l'élaboration du permis de construire, les pièces du marché, l'analyse des offres et le suivi du chantier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cette proposition et autorise M. le Maire à la signer.

D_11_09_2017_10

Tarifs cantine et garderie

Les tarifs cantine et garderie votés le 28 mars 2017 et applicables au 1^{er} septembre 2017 sont erronés puisque la base de calcul prise en compte est celle de 2015 au lieu de 2016.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, maintient les augmentations votées, mais sur la base des tarifs de 2016 :

Tarif cantine à compter du 1^{er} septembre 2017 (+2%)

	2016	2017
cantine	3,58€	3,65€

Tarifs ALSH 2017 à compter du 1^{er} septembre 2017 (+1%)

	2016			2017		
	< 834€	834 - 1079 €	> 1079€	< 834€	834 - 1079 €	> 1079€
ALSH quotient familial						
journée avec repas	11,14	12,73	14,33	11,25	12,86	14,47
demi-journée avec repas	7,43	8,49	9,55	7,50	8,57	9,65
demi-journée sans repas	5,30	6,36	7,43	5,35	6,42	7,50

D_11_09_2017_11

Convention avec le centre de gestion du Morbihan pour la prestation « PAYE » :

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, propose le renouvellement de la convention relative à la prestation « PAYE » avec le centre de gestion du Morbihan pour une durée de 3 ans à raison de 5,50€ par bulletin de salaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer la convention « PAYE » avec le centre de gestion du Morbihan.

D_11_09_2017_12

Ouragan IRMA – subvention

Claude JAFFRE, conseiller municipal, propose que le conseil municipal apporte son aide suite à l'ouragan IRMA qui a dévasté les îles de Saint Barthélémy et de Saint Martin, calculée sur la base de 1€ par habitant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte cette proposition et vote une subvention de 3 200€ qui sera versée à la fondation de France.

D_11_09_2017_13

Budget communal – décision modificative n° 2

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Article 66111 (intérêts des emprunts) : + 500 €

Article 65541 (contribution de fonds de compensation des charges territoriales) : - 500€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte la décision modificative n° 2

Questions diverses :

Sandrine LE FUR, conseillère municipale, demande s'il est envisagé la pose d'un panneau d'information lumineux. Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que non mais que la question peut être étudiée.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, souligne que la priorité à droite dans l'agglomération pose problème et qu'il n'y a pas de panneaux qui l'indique.

Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, répond qu'un panneau est apposé à chaque entrée de l'agglomération. A défaut d'autres signalisations, c'est la priorité à droite qui s'impose.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, rapporte que les habitants de Kerplévert se plaignent de la route qui les mène au village. Les accotements sont 10 cm plus bas que la bande de roulement et présentent un danger. Il souligne qu'il est important de prendre les mesures dès maintenant, sinon la situation ne fera que s'empirer et le coût de remise en état n'en sera que plus élevé. Ce dossier est confié à la commission des travaux.

Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, demande où en est le recensement des panneaux de villages. Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que le recensement a été fait et que la commande est en cours.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, demande ce qu'il faut faire pour que les événements et activités qui se déroulent à Merlevenez soit relatés par la presse. La journaliste présente après que la question lui ait été posée, répond qu'il suffit d'en informer la presse.

Jean-Michel CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
A donné pouvoir à Christine LE BRAS		
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
	Absent excusé	
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
		A donné pouvoir à Martine PARE
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
Yvan CONGUISTI	Karine DENONFOUX	
	Absente excusée	